



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction du Pilotage et de
l'Animation Interministérielle**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MERCREDI 6 DECEMBRE 2023 DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques s'est réuni le mercredi 6 décembre 2023 à 16 h 30, à la préfecture des Vosges, salle Jean Moulin, sous la présidence de M. David PERCHERON, secrétaire général, représentant la préfète des Vosges.

Le secrétariat est assuré par le bureau de l'environnement de la préfecture.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le président demande aux membres présents s'ils ont des remarques liminaires à formuler.

M. LACROIX, représentant la chambre d'agriculture, tient à souligner que la profession agricole salue la proposition examinée ce jour par le conseil, à savoir le projet d'arrêté préfectoral portant dérogation aux périodes d'interdiction d'épandage des effluents d'élevage dans les zones vulnérables.

Aucune autre remarque liminaire n'étant formulée, le président ouvre donc la séance.

Sont alors examinées les deux affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le procès-verbal relatif à chaque affaire examinée est consigné dans l'extrait des délibérations la concernant.

Sous réserve de confirmation par le bureau de l'environnement de la préfecture, la prochaine séance du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques devrait se tenir le mercredi 24 janvier 2024 à 10 h, à la préfecture des Vosges, salle Jean Moulin.

Le président,

David PERCHERON